



## **Entente avec les pharmaciens : le ministre de la Santé doit faire mieux, croit le RPCU**

Montréal, 3 septembre 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux est insatisfait du report, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, D<sup>r</sup> Réjean Hébert, de l'entrée en vigueur de l'entente avec les pharmaciens. Cette entente, qui devait entrer en vigueur aujourd'hui, aurait offert une plus grande accessibilité aux soins de santé pour les usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Ayant l'impression que des considérations budgétaires ont de nouveau prévalu, et ce, au détriment des usagers du réseau, le RPCU se demande si le ministre a fait tous les efforts pour faciliter l'entrée en vigueur de l'entente.

*« L'accès aux soins de santé aurait été facilité avec l'entrée en vigueur aujourd'hui de la Loi 41 »* a déclaré M. Claude Ménard, président du RPCU. *« Ce sont les usagers qui feront les frais de ce report. »*

Le Regroupement provincial des comités des usagers croit que les usagers seront doublement pénalisés, d'une part par le report de l'entrée en vigueur de l'entente avec les pharmaciens et, d'autre part, par l'intransigeance du ministre qui compte faire payer les usagers pour certains de ces actes.

*« Les usagers devront débourser pour des actes qui, s'ils étaient faits dans le cabinet d'un médecin, seraient assumés par le régime d'assurance maladie »* déplore le directeur général du RPCU, M. Pierre Blain. *« Cela est inacceptable. »*

La Loi 41 aurait permis aux pharmaciens de poser certains gestes traditionnellement réservés aux médecins comme la prescription de médicaments pour le traitement de conditions mineures. Cette loi, qui a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2011, visait à favoriser un meilleur accès aux soins de santé de première ligne. *« Le ministre a donc eu deux ans pour négocier une entente avec les pharmaciens. Le RPCU ne croit pas que tous les efforts ont été faits dans ce dossier et presse le ministre d'agir »* a conclu M. Blain.

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.